

Délibération N° DEL-2021-079

Le lundi 28 juin 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 22 juin 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, Mme Zelinda SCHALLER, M. Charani MROIVILI, M. Eric CORREIA, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER.

Dépôts de pouvoir : M. Thierry BAILLET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Damien MONTEIL donne procuration à M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Jonathan WEINBERG donne procuration à Mme Fahousia HOUMADI, Mme Olivia BOULANGER donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Patrick DUBOIS donne procuration à M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNIN-GERMAN donne procuration à Mme Mary-Line COINDAT, M. Thierry DELAITRE donne procuration à Mme Corinne TONDUF.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Véronique FERREIRA DE MATOS est désignée secrétaire de séance.

Education et Jeunesse

9. Règlement de fonctionnement des services péri et extrascolaires

Rapporteur : Véronique FERREIRA DE MATOS

Un règlement de fonctionnement précise les modalités d'organisation des services péri et extrascolaires sur la ville, pour la restauration, les garderies matin/soir et l'Accueil de Loisirs de Jouhet.

Il prévoit notamment :

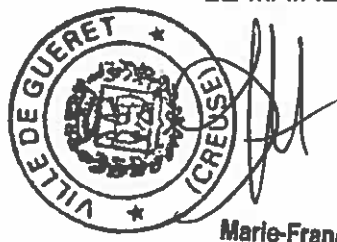
- les conditions d'inscription et de participation,
- les modalités de tarification et facturation,
- les modalités relatives à la santé,
- les règles de vie,
- les responsabilités et obligations des parents.

Il convient d'y apporter des modifications plus particulièrement sur les modalités de réservation et de paiement de la cantine. Il est également nécessaire d'actualiser les moyens de règlement des factures et rendre plus lisible ce document pour les familles.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes du règlement de fonctionnement des services péri et extrascolaires tel qu'il est présenté en annexe,
- de fixer au 1^{er} septembre 2021 la date d'entrée en vigueur dudit règlement.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,


Marie-Françoise
FOURNIER